

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– L'heure des questions et interpellations commence à 14h25.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Précisions sur les mesures annoncées par le ministre concernant les enfants placés en milieu hospitalier» (Article 76 du règlement)

3 Interpellation de Mme Jacqueline Galant à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Création de nouveaux centres d'accueil d'urgence» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. – Ces interpellations sont jointes.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Conscients du sous-financement du secteur et des difficultés de celui-ci à répondre à l'ensemble de ses missions, c'est avec satisfaction que nous avons appris le refinancement de l'aide à la jeunesse (AJ). Ce n'est pas une formule de style, Monsieur le Ministre. Nous avons, en effet, dénoncé ici à plusieurs reprises le sous-financement structurel dont pâtissait ce secteur.

Nous apprenons par la presse que, lors du budget 2017, le gouvernement a débloqué 11 300 000 euros pour l'aide à la jeunesse. Si nous reconnaissons tous la nécessité de refinancer le secteur, la question se pose quant à la répartition de ces moyens au sein de celui-ci et des priorités que vous dégagez.

Une des premières urgences auxquelles vous entendez répondre concerne les bébés dits «parqués» ainsi que leur prise en charge dans une structure adaptée. Vous le savez, notre groupe a été à l'initiative d'une résolution sur le sujet qui a été votée à l'unanimité. Nous constatons que la plupart des demandes adressées au gouvernement dans cette résolution ont été suivies d'effets. Avec la ministre de l'Enfance, Mme Greoli, vous avez travaillé conjointement sur le sujet afin de trouver ensemble des réponses structurelles de manière qu'à l'avenir, aucun enfant ne se retrouve placé dans un hôpital faute de place dans une structure adaptée. C'est un excellent pas en avant.

Avec les 7 000 000 d'euros dégagés par vous-même et votre collègue, Mme Greoli, pour les bébés dits «parqués», vous prévoyez notamment la création de deux centres d'accueil d'urgence (de huit places chacun), capables de prendre en charge 150 enfants par an. Vous annoncez que ces centres seront créés là où les besoins sont les plus importants, à savoir à Bruxelles et dans le Hainaut. Savez-vous, à ce stade, où seront précisément créés ces centres? S'agira-t-il de créer des infrastructures spécifiques ou comptez-vous sur la reconversion d'un bâtiment ou d'une infrastructure existante? Au niveau du personnel, qu'est-il prévu pour ces deux centres? Quand pouvons-nous espérer voir ces centres accueillir ces enfants?

En termes de besoins des arrondissements, je m'étonne que la Province de Liège ne soit pas reprise. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que certaines initiatives – je pense par exemple au projet MPS de la Clinique de l'Espérance à Montegnée – pourraient venir biaiser la vision développée aujourd'hui. Sur la base de fonds propres, cette initiative permet de prendre en charge et de trouver des solutions pour ces bébés dits «parqués». Ma collègue, Mme Salvi, vous avait d'ailleurs interrogé sur le sujet, mais l'idée serait de ne pas pénaliser les arrondissements ou acteurs qui ont déjà pris des initiatives en la matière et travaillent sur fonds propres. Il convient de soutenir ces initiatives sans lesquelles le nombre de bébés dits «parqués» serait nettement plus impor-

tant.

Une autre réponse apportée à la problématique des bébés «parqués» est le recrutement d'une dizaine de familles d'accueil d'urgence, ce qui devrait permettre 80 prises en charge supplémentaires. Où en est le recrutement de ces familles d'accueil d'urgence? Un encadrement ou un accompagnement spécifique est-il prévu pour ces familles? J'imagine que oui.

Par ailleurs, ce refinancement devrait permettre la création de 100 nouvelles places en services d'accueil et d'aide éducative (SAAE), dont 50 places pour les jeunes enfants. Je tiens ici aussi à rappeler que c'était une demande bien explicite dans notre résolution. Où seront créées ces 100 nouvelles places? S'agira-t-il de créer de nouveaux SAAE ou d'accroître la capacité d'accueil des SAAE existants?

Ensuite, une autre thématique à laquelle vous entendez répondre et que notre groupe suit depuis plusieurs années est celle des jeunes incasables, ces jeunes qui se situent à la frontière des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale. Ici aussi, le refinancement doit permettre la création d'un centre d'accueil spécialisé d'une quinzaine de places.

Quelle sera la spécificité de ce centre? Où sera-t-il implanté? Les moyens qui lui sont alloués permettront-ils d'avoir une équipe pluridisciplinaire (éducateur, psychologue, animateur, etc.) répondant à tous les besoins de ces jeunes? Un cofinancement est-il prévu avec les Régions et le niveau fédéral vu que la problématique dépasse le cadre strict de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

En outre, toujours selon la presse, ce refinancement devrait permettre 120 prises en charge supplémentaires par les services qui accompagnent les jeunes dans leur milieu de vie. J'imagine que les associations en milieu ouvert (AMO) sont concernées par cette mesure. Mais d'autres services sont-ils visés? Quelles seront les AMO renforcées? Quels sont les critères de répartition de ces 120 prises en charge supplémentaires? Et à quels besoins spécifiques répondent-elles?

Enfin, vous prévoyez deux services de placement en famille d'accueil d'urgence supplémentaires ainsi que le renforcement de cinq services de parrainage. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette mesure? Pourquoi avoir privilégié le renforcement de cinq services de parrainage et pas le soutien à de nouveaux services? Quels sont les cinq services concernés et pourquoi ont-ils été retenus?

Bref, ce refinancement devrait permettre au secteur de mieux répondre à ses missions. Il touche à de nombreuses problématiques traitées régulièrement par notre commission. Je m'interroge toutefois sur le soutien aux services publics de l'aide à la jeunesse. Confirmez-vous la création de soixante emplois dans les SAJ-SPJ?

Quels sont les critères pour répartir ces emplois entre les différents arrondissements?

Globalement, outre les mesures énoncées et qui sont déjà importantes, ce refinancement permettra-t-il d'autres avancées? Je pense, par exemple, à votre volonté de rendre obligatoire le suivi post-institutionnel pour les jeunes radicalisés.

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, l'année dernière, nous avons adopté une résolution sur le sujet très préoccupant des enfants placés en milieu hospitalier du fait du manque de places dans les structures d'accueil. Lors des débats, vous aviez promis de vous attaquer à cette problématique. Je vous félicite donc de l'avoir fait et d'avoir obtenu des moyens conséquents dans le budget 2017. C'est la preuve que vous tenez à la fois vos promesses et votre calendrier. Cela devrait rassurer Mme Defrang! Nous savions donc que des moyens supplémentaires seraient alloués à cette problématique, mais nous ignorions à quoi ils serviraient. C'est donc avec grand plaisir que nous avons pris connaissance des différentes mesures que vous vouliez mettre en place en collaboration avec la ministre Greoli.

En ce qui concerne vos compétences, ces nouveaux moyens permettront, entre autres, la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence, le premier à Bruxelles et le second dans le Hainaut. De nouvelles places seront créées dans des services d'accueil et d'aide éducative (SAAE). Une dizaine de familles d'accueil d'urgence seront aussi recrutées. Je salue toutes les mesures, mais je saisis l'occasion pour dire que s'il est essentiel de pouvoir répondre à des situations d'urgence, il est également primordial de pouvoir ensuite apporter une solution stable pour tous ces enfants. Cela ne pourra se faire que si le secteur de l'aide à la jeunesse est refinancé.

J'en viens à mes questions. Comptez-vous relancer une campagne basée plus spécifiquement sur le recrutement de familles d'accueil d'urgence? Combien de places comptez-vous créer dans les SAAE? Un agenda pour la mise en œuvre de ces mesures est-il prévu? L'année dernière, un rapport sur le recensement des enfants placés en milieu hospitalier avait été publié et on y apprenait notamment que certaines zones étaient davantage touchées par ce phénomène. Une fois les mesures mises places, une nouvelle évaluation sera-t-elle effectuée, notamment afin de voir si les places créées sont suffisantes?

Mme Jacqueline Galant (MR). – Monsieur le Ministre, sept millions d'euros ont été budgétisés pour la création de deux nouveaux centres d'accueil d'urgence, un à Bruxelles et l'autre dans le Hainaut, afin de répondre à la problématique des bébés dits parqués. Notre Parlement a récemment voté une résolution à ce sujet. Les centres d'accueil d'urgence organisent en permanence un accueil collectif d'au moins sept jeunes ayant be-

soin d'une aide urgente consistant en un hébergement en dehors de leur milieu familial de vie. Ce refinancement permettrait, outre la prise en charge de 140 enfants, la création de 28 nouvelles places dans les services spécialisés de la petite enfance (SASPE) qui dépendent de l'ONE et donc de la ministre Greoli, ainsi que le recrutement de familles d'accueil d'urgence.

Même si vous avez récemment déjà donné quelques informations à ce sujet à Mme Durenne, j'aimerais des précisions supplémentaires sur certains aspects, les statistiques n'étant pas toujours les mêmes quand on parle de bébés dits parqués. Quelle est l'évaluation des besoins en accueil d'urgence? Selon vous, ces deux nouveaux centres seront-ils suffisants? Les hôpitaux ont-ils signifié des demandes spécifiques sur la problématique des enfants «déposés» à l'hôpital? Quel est le délai pour la création de ces deux centres?

Comment ce budget de 3 500 000 euros pour vos compétences sera-t-il ventilé entre, d'une part, les infrastructures et le personnel et, d'autre part, la création des deux centres? Qu'en est-il de la collaboration avec les Régions, compétentes pour les infrastructures?

Vu l'engorgement des structures et le peu de moyens disponibles, le recrutement de familles d'accueil d'urgence et de court terme semble cependant nécessaire. Envisagez-vous une campagne de sensibilisation spécifique? Dans quels délais et de quelle manière? Cette voie permettrait de soulager les structures d'accueil.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Avant de vous répondre, je souhaiterais remercier pour leur travail l'ensemble des membres de cette commission, de la majorité comme de l'opposition. Grâce à votre soutien et au vote unanime de ladite résolution, j'ai pu, après de très âpres négociations et dans un contexte budgétaire difficile, obtenir 11,3 millions d'euros pour le secteur de l'aide à la jeunesse – cela n'était plus arrivé depuis 25 ans –, auxquels il faut ajouter 3,5 millions d'euros de ma collègue Mme Greoli, qui pourront régler la question des bébés parqués. Je vous associe toutes et tous à cette augmentation de budget. J'y vois une victoire du secteur de l'aide à la jeunesse.

Vous le savez, puisque nous l'avons déjà évoqué il y a 15 jours, lors de la conception de son budget pour l'année 2017, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a consenti un effort budgétaire majeur au profit du secteur de l'aide à la jeunesse. Je rappelle toutefois qu'il ne s'agit que d'un début de refinancement et que ces montants ne suffiront pas à régler tous les problèmes.

Un montant de 11,3 millions d'euros a pu être dégagé pour le secteur, dans un contexte pourtant extrêmement difficile. Je remercie encore les membres du gouvernement pour cette mobilisation en faveur d'un secteur dont ils ont reconnu

les besoins. Je suis satisfait, car depuis le début de la législature, je n'ai cessé de répéter que le secteur était chroniquement sous-financé depuis de nombreuses années. J'ai même parlé de «maltraitance institutionnelle» pour les bébés parqués. Or les besoins sont de plus en plus nombreux et la crise de 2008 a fortement dégradé les conditions de vie des familles. Ce premier refinancement est donc un vrai soulagement pour notre secteur, même s'il ne répond pas à l'ensemble des besoins. Il devra, bien entendu, être poursuivi et le gouvernement en est conscient.

Vous avez évoqué, Madame et Messieurs les Députés, les grandes orientations qui guideront l'affectation de ces moyens supplémentaires et que j'ai déjà eu l'occasion de présenter il y a quinze jours devant cette commission. Je reviendrai sur ces informations en les complétant selon les avancées réalisées. Toutefois, ne m'en veuillez pas si tout n'est pas encore connu, car le conclave s'est achevé il y a moins d'un mois. Nous travaillons avec acharnement, mais aussi en nous donnant le temps nécessaire pour faire les choses sérieusement.

Vous vous rappellerez que les 11,3 millions d'euros se répartissent en deux grandes masses: 2,8 millions seront consacrés au renforcement de la fonction publique de l'aide à la jeunesse, à savoir les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ), mais aussi à la prise en charge des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions; 8,5 millions seront consacrés au secteur subsidié, tant pour la création de places d'hébergement que pour le suivi en milieu de vie, l'encadrement des familles d'accueil et les réponses aux problématiques spécifiques que sont les incasables et les bébés parqués.

Voyons d'abord ce qui concerne le renforcement du secteur public, obtenu avec la collaboration de mon collègue André Flahaut, ministre de la Fonction publique, que je remercie personnellement du soutien qu'il a toujours affiché. Vous savez que depuis plusieurs années, les SAJ et SPJ se plaignent de faire face à une surcharge de travail. Ces difficultés ont mené à un mouvement de grève début 2014, qui s'est clôturé par la signature du protocole 443 entre les autorités et les organisations syndicales, protocole qui fixait notamment des normes en termes de nombre de dossiers par agent. Un montant de 2,3 millions d'euros sera consacré au premier volet de la mise en œuvre de ce protocole, par le recrutement d'une soixantaine d'agents.

Ce rythme de refinancement doit permettre l'exécution totale du protocole en trois ans, soit encore sous cette législature.

Lors d'une première réunion tripartite entre le cabinet, les syndicats et l'administration, nous avons convenu que la répartition des possibilités d'engagement ne devrait pas être linéaire, mais prendre en compte la situation de chacun des ser-

VICES, les urgences de demandes de renfort n'étant pas les mêmes partout. Un groupe de travail entre l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) et les organisations syndicales se réunira très prochainement afin de déterminer les postes et les divisions judiciaires prioritaires à renforcer en 2017.

Le demi-million d'euros restant sera affecté à la prise en charge, au travail de suivi et de réinsertion des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions (FQI) et à la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. À cette fin, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO) ainsi que l'accompagnement post-institutionnel (API) seront également renforcés en personnel afin de favoriser au mieux l'accompagnement et la réinsertion des mineurs ayant commis des FQI et de faire face avec plus d'efficacité à la radicalisation violente chez les jeunes. En particulier, ma volonté est de rendre obligatoire, et j'insiste, le suivi post-institutionnel pour tous les jeunes radicalisés.

Madame et Messieurs les Députés, renforcer les autorités mandantes et leurs délégués leur permettra de mieux répondre aux nombreuses situations en attente de prise en charge. Bien entendu, si cet effort ne s'accompagnait pas de la création de places et d'une capacité de suivi dans le secteur subsidié, il serait vain: les autorités pourraient traiter les dossiers, mais continuer de ne pas trouver de solutions durables aux problèmes qu'elles constateraient.

Pour répondre aux problèmes du secteur, il était aussi essentiel de consacrer une part importante des budgets obtenus au secteur subsidié. Nous lui consacrerons donc huit millions cinq cent mille euros. Nous savons tous que les besoins du secteur dépassent ce montant, de loin. Il a donc fallu prioriser l'affectation des moyens. Cela a pu être réalisé grâce à une objectivation fondée sur des données récentes, ce qui n'existait pas auparavant. C'est essentiellement le premier rapport sur l'application des capacités réservées, qui nous permet de déterminer, pour la première fois, les besoins prioritaires du secteur en fonction des demandes de prises en charge non rencontrées. Les deux besoins prioritaires mis en évidence portent d'abord sur l'accompagnement des familles par un service d'accompagnement et d'intervention éducative et ensuite sur la prise en charge en hébergement par le service d'accueil et d'aide éducative. Le rapport permet aussi d'identifier les zones géographiques les plus déficitaires en structures, à savoir les divisions ou arrondissements prioritaires de Bruxelles, Charleroi et Liège.

Par ailleurs, nous devons bien entendu tenir compte du rapport de la Cour des comptes, qui identifie les difficultés du secteur, à savoir, comme je l'ai énoncé ci-avant, le manque de places, mais qui met aussi l'accent sur les besoins

en politique de prévention. Le rapport pointe aussi la problématique de l'hyperspécialisation des services du secteur de l'aide à la jeunesse, question dont nous commencerons à débattre avec le secteur d'ici peu.

Et puis, il y a des problématiques bien connues et dont nous avons déjà eu à débattre à plusieurs reprises dans cette commission, à savoir les bébés parqués, les jeunes à difficultés multifactorielles ou encore les «incassables».

Voilà les principales problématiques à rencontrer pour lesquelles je vais organiser la création de places, renforcer les services et susciter la création de services si besoin en est.

Comme vous l'avez évoqué, Madame Galant, la première demande porte sur l'accompagnement des familles dans leur milieu de vie. Par conséquent, je souhaite augmenter, de manière significative, les possibilités d'accompagnement des familles par la création de cent vingt places d'accueil avec prise en charge en SAIE dans les arrondissements où les besoins sont les plus criants. Il faut savoir qu'un mandat ou une prise en charge en SAIE couvre en fait trois enfants. Donc, sachant que nous avons un grand nombre de fratries, nous pouvons estimer que cela permettra de couvrir les besoins de cent vingt familles et, potentiellement, d'au moins deux cents enfants.

Nous sommes ensuite confrontés au défi de désengorger nos structures d'accueil et d'hébergement.

J'espère créer 100 places d'hébergement en SAAE (Services d'accueil et d'aide éducative), dont une part significative à l'attention des plus jeunes enfants. En fonction des besoins et de l'offre des services existants, ces nouvelles prises en charge se distribueront par une augmentation de capacité dans les structures qui le peuvent ou par la création de nouveaux services.

Un appel à projets sera très prochainement diffusé auprès de tous les opérateurs du secteur afin que chacun puisse manifester son intérêt en fonction de critères objectifs que nous déterminerons. Mon intention est de rendre opérationnelles ces prises en charge supplémentaires dès le premier semestre 2017.

Autre besoin, la couverture en CAU (Centres d'accueil d'urgence) de la Fédération Wallonie Bruxelles n'est pas complète et il s'agit de services importants pour répondre à la crise. Je souhaite donc pouvoir soutenir la création d'un CAU de sept places pour les 6-18 ans. Le placement y est de maximum 2 fois 20 jours, ce qui signifie qu'un CAU peut prendre en charge 63 enfants par an.

Une attention particulière sera portée au renforcement du parrainage, avec une augmentation de personnel dans les services, et une attention particulière sera également portée à la prévention dans les quartiers auprès des populations les plus

vulnérables.

Comme je l'ai déjà dit, les services de parrainage permettent d'offrir une «bulle d'air» aux enfants placés en SAAE lorsque ceux-ci ont peu de contacts avec leur famille, mais ces services interviennent aussi dans le soutien à la parentalité en permettant, par exemple, à une maman isolée de souffler un moment en confiant ponctuellement – cela peut être le mercredi après-midi, le week-end, les jours fériés – ses enfants à une autre famille et ce, sans qu'il y ait un dossier ouvert auprès du SAJ ou du SPJ. Ce système permet d'éviter les placements, dans le cas d'une mère hospitalisée ou traversant des difficultés.

Actuellement, ces services sont sous-financés. Ils perçoivent 40 000 euros forfaitairement, raison pour laquelle j'ai décidé de d'abord stabiliser les services existants. Dans les autres phases du refinancement du secteur, je m'attellerai à les doter d'une législation spécifique et je susciterai la création de nouveaux services.

Je n'oublie pas le rôle essentiel également des familles d'accueil. C'est d'ailleurs aussi par le recrutement de familles d'accueil d'urgence que je compte répondre à la problématique des bébés «parqués». Mais au-delà, j'estime qu'il n'est pas opportun de créer dès aujourd'hui de nouvelles capacités en SPF (Service de placement familial) avant d'avoir analysé les résultats des efforts de communication entrepris. Nous avons déboursé 147 000 euros pour une campagne de communication dont nous allons évaluer les résultats. J'espère que nous pourrions conclure à un succès et donc à la nécessité du renfort dans les années à venir, mais il faut absolument d'abord objectiver les tendances.

Dans le domaine de la prévention, j'entends renforcer les services AMO (Aide en milieu ouvert) en leur octroyant un mi-temps administratif supplémentaire. Ce faisant, je libérerai du temps pour le personnel éducatif et social afin qu'il puisse mieux se consacrer à ses missions spécifiques en faveur des jeunes et des familles. Il s'agit d'une des trois priorités du mémorandum des fédérations du secteur.

Revenons sur les deux problématiques particulières que nous avons déjà beaucoup évoquées au sein de cette commission.

Je commencerai par les jeunes «incassables», ces jeunes souffrant de pathologies mentales et qui sont aussi en danger, ou commettant des faits qualifiés infractions. Pour y faire face, je souhaite participer à la création d'au moins deux CAS (Centres d'accueil spécialisé) qui prendraient en charge ce type de profil avec des équipes pluridisciplinaires. Madame Galant, des contacts ont déjà été pris avec les Régions, compétentes pour la santé mentale et le handicap, afin de mettre en commun nos ressources, ce qui permettra à terme de répondre à cette problématique également ancienne. Nous travaillons concrètement avec le

ministre Maxime Prévot de la Région wallonne, dont dépend l'AViQ (Agence pour une vie de qualité) et un groupe de travail est prévu avec la COCOF et son service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée). Comme vous l'aurez compris, il y aura donc au moins un centre à Bruxelles et un en Wallonie.

Il est primordial aussi de répondre à la problématique des enfants hospitalisés sans motif médical, les bébés «parqués», expression souvent utilisée, mais qui est selon moi trop dure et à laquelle je préfère celle de Mme Galant «enfants hospitalisés sans motif médical». Vous le savez, l'effort sera mené conjointement avec la ministre de l'Enfance, Mme Greoli. Nous avons l'ambition, ensemble, d'apporter les réponses à votre résolution et de mettre fin à cette situation inacceptable qui dure depuis plus de quinze ans. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier encore une fois ma collègue Greoli, qui a apporté un réel soutien sur ce dossier et qui consacrera, de son côté, trois millions et demi d'euros à la création de places en pouponnières et de places en crèches à l'attention des enfants hospitalisés. Nous créons les services d'urgence, qui nous permettent de désengorger les SASPE (Services d'accueil spécialisés de la petite enfance). Aujourd'hui, ceux-ci sont censés accueillir les enfants au maximum pour un an, mais du fait du manque de places en amont, ils doivent les héberger pour de très longues durées. Il faut donc pouvoir trouver des solutions en amont, ce à quoi nous nous attelons, afin de dégager des places en aval et afin que Mme Greoli puisse affecter plus de personnel et s'occuper de plus d'enfants. Nous avons d'ailleurs fait récemment une conférence de presse dans un SASPE à Uccle. Dans mon secteur, une part significative des places d'hébergement du SAAE sera réservée à l'accueil des jeunes enfants. Je veux aussi soutenir la création de deux centres d'accueil d'urgence pour les tout-petits, les enfants âgés de zéro à six ans. Cela permettra la prise en charge de plus de 150 enfants par an.

Monsieur du Bus de Warnaffe, les zones prioritaires ont été déterminées d'une part, comme je l'ai dit tout à l'heure, par l'analyse des demandes non couvertes à la suite de l'évaluation des capacités réservées, et d'autre part, par l'étude de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant) qui s'est basée notamment sur les prises en charge en hôpitaux transmises par mon administration. Je souhaitais rompre avec le passé: lorsqu'on créait des places, c'était de manière assez aléatoire, c'est-à-dire, dès qu'il y avait une disponibilité, ou dès qu'on bénéficiait d'un contact particulier. À présent, cela se fera de façon rationnelle, sur la base du rapport des capacités réservées, de l'étude de la CODE et du rapport de la Cour des comptes. Il ressort de ceux-ci que ce sont les divisions administratives de Bruxelles, Charleroi et Mons qui accueillent le plus d'enfants hospitalisés. J'entends vos arguments, Monsieur

du Bus de Warnaffe, quant aux efforts déjà réalisés dans certains arrondissements qui ne devraient pas *in fine* défavoriser ceux-ci, mais on sait avec certitude que sur le moyen terme, Liège aussi sera prioritaire. Je crois néanmoins que nous sommes dans l'urgence. Il faut sortir des hôpitaux les enfants qui n'ont rien à y faire.

J'achève en indiquant que je compte aussi pouvoir mieux encadrer les familles d'accueil d'urgence, en créant au moins deux services de placement d'urgence en famille d'accueil supplémentaires, soit chaque fois dix places. Comme il s'agit chaque fois de courtes périodes, cela représente beaucoup d'enfants sur l'année. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura un tel centre à Bruxelles et un en Wallonie, soit à Charleroi, soit à Mons.

Voilà l'ensemble des mesures que je souhaite mettre en place rapidement grâce aux moyens libérés. Soulignons tout de même que près de trois cents emplois seront créés dans le secteur de l'aide à la jeunesse: deux cent trente dans le secteur subventionné, et soixante dans le secteur public. Cette augmentation substantielle ne suffira toutefois pas à combler les besoins criants du secteur. La mise en place de toutes ces mesures sera évidemment évaluée pour orienter les investissements nouveaux qui devront suivre afin de répondre aux besoins des familles. Comme je l'ai dit en préambule, je sais que je peux compter sur votre soutien pour poursuivre cet effort, et sur votre vigilance pour suivre la mise en œuvre de ce premier volet. J'ai envie de vous dire que c'est une première étape, et j'ai besoin d'une mobilisation de votre part qui s'inscrive dans la durée, car je souhaiterais qu'on puisse se réjouir d'une augmentation des moyens lors du budget de l'année prochaine.

Je vous demande d'être toutes et tous attentifs, ce qui permettra, dans un deuxième temps, de répondre à d'autres demandes, vous parliez notamment de Liège... ce n'est pas Mme Defrang-Firket qui va me contredire. Je pense qu'on pourra à ce moment élargir le champ des interventions. Mais en tout cas, ne boudons pas notre plaisir, nous disposons aujourd'hui de 11,3 millions d'euros supplémentaires pour notre secteur, auxquels il faut ajouter les 3,5 millions d'euros de ma collègue Alda Greoli. Il s'agit donc d'un total de 14,8 millions d'euros qui sont consacrés à l'aide à la jeunesse. C'est un premier pas, mais c'est un premier pas important.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses à mes nombreuses questions. Je sais que certaines d'entre elles sont en construction. Je salue les efforts et le combat que vous avez menés pour obtenir ce volant budgétaire qui répond à des besoins criants.

Le suivi post-institutionnel obligatoire pour les jeunes radicalisés, l'accompagnement des familles, le renforcement du parrainage, la prévention

dans les quartiers sont des dispositifs nouveaux ou renforcés. Nous serons attentifs au processus d'évaluation. Les besoins sont énormes. Les 300 emplois créés sont positifs. Mais ce faisant, nous pallions des carences de société. Nous devons donc avoir une approche réflexive et ne pas avoir peur de casser des moules et de changer d'orientation.

Je plaide pour que, parallèlement aux dispositifs mis en place, une réflexion critique permette de penser les pratiques et les besoins pour envisager les réponses que d'autres secteurs peuvent apporter, comme les politiques de la jeunesse ou les politiques sportives. Certaines politiques combinées peuvent apporter des réponses qui ont davantage de sens. Vous répondez avec vos outils à des problèmes dont les causes sont multifactorielles.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous avons toujours eu ce débat. Le secteur de l'aide à la jeunesse est le réceptacle de toutes les misères de notre société. Comment voulez-vous gérer les incasables? Si nous ne nous en occupons pas, qui le fera? Vous avez raison: il faut évaluer. Mais alors, évaluons également la politique de la santé mentale et celle des tribunaux de la jeunesse.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Vous êtes bien placé pour porter ce discours. Vous occupez les médias avec des initiatives intéressantes. Vous pouvez dire que d'autres secteurs doivent se réveiller et se prendre en charge. Nous savons que la transversalité permet de répondre efficacement à des problèmes capitaux. Vous avez une position privilégiée pour le dire dans les médias. Quand je dis ce genre de choses, les médias s'en foutent. Quand vous le dites, c'est différent. N'ayons pas peur de casser le moule pour développer des visions transversales plus responsabilisantes.

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre engagement. Vous avez démontré que vous n'aviez pas peur. Votre réponse, pleine de précisions, avait tout d'un débat budgétaire avant l'heure.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je n'ai jamais douté de votre engagement et de votre optimisme. Comme vous l'avez précisé, nous en sommes au début d'efforts budgétaires nécessaires pour un secteur qui en a grandement besoin. Je suis certaine que vous allez persévérer dans vos efforts. Il faudra cependant que ceux-ci soient pérennisés.

Je rejoins M. du Bus sur la question de la concertation. Vous avez beaucoup parlé de transversalité. Il faut, je pense, insister sur la concertation et le travail en commun entre les différentes autorités. Outre le ministre régional chargé de la Petite Enfance, M. Prévot, il faut aussi compter avec le ministre responsable des Pouvoirs locaux.

Les CPAS et les communes doivent en effet faire aussi partie de la concertation. Si nous voulons garantir des résultats probants, il faut travailler ensemble au bénéfice de ce secteur et de ces enfants laissés pour compte, notamment dans la lutte contre le radicalisme violent chez les jeunes. Ce thème pourrait être mis à l'ordre du jour du Comité de concertation pour voir ce qu'il y a moyen de faire avec les autres entités fédérées, mais également avec le pouvoir fédéral.

Vous n'avez pas encore précisé l'endroit où allait être installé le futur centre. Entre Mons et Charleroi, il sera fort probablement situé dans le Hainaut. D'après la presse, deux projets vont être introduits par l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC), un pour vous et un pour votre collègue Greoli. Les projets sont donc sur la table. J'espère que vous serez attentif à ces demandes et qu'elles obtiendront une réponse positive.

Pour conclure, vous évoquez la création de 300 emplois. C'est un bel effort.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

4 Questions orales (Article 81 du règlement)

4.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Question des jeunes aidants proches en aide à la jeunesse»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Les jeunes aidants proches sont des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui apportent de l'aide quotidienne à une mère, un père, une sœur, un frère en situation de dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou de consommation d'alcool ou de drogues. Ces jeunes connaissent de nombreuses difficultés. En effet, les conséquences de cette charge assurée par le jeune aidant proche peuvent être particulièrement lourdes et stressantes lorsque les tâches et les responsabilités qui reposent sur lui deviennent excessives. On parle ici de risque de décrochage scolaire ou de harcèlement.

Ce mercredi 5 octobre s'est tenue à l'ULB une journée d'étude intitulée *Jeunes aidants proches: quels partenariats construire pour soutenir les jeunes aidants proches?* À cette occasion, les organisateurs ont fait le point sur la situation de ces jeunes en privilégiant l'approche transver-

sale, prenant en considération les dimensions du handicap, de l'enseignement, de la santé et de l'aide à la jeunesse. Les différents exposés ont démontré toute l'importance de la reconnaissance de cette réalité par les adultes et souligné que cette reconnaissance passe par une sensibilisation préalable. J'ajoute que le nombre de jeunes aidants proches est sous-estimé. Une étude menée en Angleterre démontrait qu'il y avait en moyenne deux aidants proches par classe de 25 élèves, soit 10 %. Une préétude est en cours à Bruxelles et semble confirmer ce pourcentage chez nous.

En avril dernier, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé en commission que, dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, des lieux de concertation se mettaient en place pour améliorer la situation des aidants proches. À titre d'exemple, vous évoquiez la politique conjointe entre le monde de l'enseignement et celui de l'Aide à la jeunesse et le protocole de collaboration avec le secteur du handicap. Qu'en est-il de ces lieux de concertation? Fonctionnent-ils avec succès? Des rencontres ont-elles eu lieu? Comment se sont-elles passées?

Par ailleurs, vous envisagiez de renforcer la problématique des aidants proches dans le chapitre du décret-code consacré à la prévention. Vous vouliez mettre sur pied, dans chaque division et chaque arrondissement, des instances qui rassemblent les représentants des différents secteurs afin de multiplier les lieux de réflexion et de systématiser davantage encore les concertations. Ce projet est-il toujours d'actualité? Quelle forme concrète prendra-t-il?

Enfin, vous ne fermez pas la porte à l'idée de créer une plateforme thématique sur la question des aidants proches. Comment cette idée a-t-elle évolué? Avez-vous pris des mesures en ce sens?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Votre question me permet de revenir sur la situation des jeunes aidants proches, un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

Mon cabinet était représenté à la deuxième journée d'étude sur les jeunes aidants proches qui s'est tenue à l'ULB, ce 5 octobre dernier. Nous avons pu mesurer combien l'approche de cette problématique nécessite qu'un réseau soit mis en place autour de ces jeunes. C'est la raison pour laquelle, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, je compte bien renforcer cette dynamique de mise en réseaux dans le chapitre consacré à la prévention du futur projet de code qui sera soumis au Parlement prochainement.

Comme je l'indiquais précédemment, je ne suis nullement opposé à l'idée de plateforme thématique locale sur la question des jeunes aidants proches. Cependant, il ne m'appartient pas à ce stade de dire si, dans chacune des divisions, un dispositif spécifique de concertation formalisé